

Bulletin municipal 2023

Mairie d'OUZOUS

Chemin du Pibeste

65400 OUZOUS

Tel : 05-62-97-55-29

mairie.ouzous@wanadoo.fr

Permanence :

Mercredi de 14H à 17h

Site internet: www.ouzous.fr

Commune d'OUZOUS



Le Mot du Maire

Bonjour à tous,

Au nom du Conseil Municipal, je vous adresse mes vœux les plus sincères, de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2024.

Pour la commune, plusieurs travaux sont prévus en 2024 :

- réfection du pluvial chemin des écoliers
- création d'un appartement communal au dessus de la mairie et mise aux normes de la mairie
- réfection de la voirie

Au niveau intercommunal, nos écoles du RPI de l'Extrême de Salles se portent bien avec un nombre conséquent d'enfants mais ce n'est pas le cas sur l'ensemble de Communauté de Communes (CCPVG) qui voit ses effectifs chuter.

Nous tenons à remercier les enseignants et le personnel de la CCPVG qui assurent le bien-être de nos enfants grâce à une prise en charge de qualité.

Le Conseil municipal aura prochainement à statuer sur la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Inter-communal, la CCPVG ayant délibéré favorablement .

La loi climat et résilience avec pour objectif zéro artificialisation des sols en 2050, nous contraint à réviser nos documents d'urbanisme et la CCPVG s'est engagée à en supporter le coût.

Plusieurs autres sujets sont à l'étude et notamment le changement concernant la collecte des déchets ménagers, la CCPVG ayant statué pour la mise en place de points d'apport volontaire et l'abandon du porte à porte à l'horizon 2025.

Par ailleurs, il est prévu par la loi, le transfert obligatoire de la compétence eau et l'assainissement à la CCPVG en 2026.

Nous serons vigilants à ce que la qualité soit maintenue et que les coûts soient maîtrisés.

Pour commencer cette année, nous vous convions avec le comité des fêtes à partager la galette des rois le dimanche 28 janvier à 16 H à la salle des fêtes.

Le Maire

Dominique GOSSET

Le Conseil municipal

Les commissions municipales sont au nombre de 4 et l'ordre dans lequel elles sont présentées n'est pas hiérarchique :



GOSSET Dominique

Commission finances : animée par Dominique Gosset (Le Maire), elle est composée de Louis Armary (1^{er} Adjoint) et Denis Daumas (2^{ème} Adjoint) . Elle est chargée de préparer le budget de la commune et de travailler sur l'incidence financière des initiatives débattues en conseil.



ARMARY Louis



BORDES Claude



BORDES-GAY Sandrine

Commission travaux et urbanisme : animée par Louis Armary, elle est composée de Annick Grechez, Francis Vignes et Denis Daumas. Elle présente au conseil municipal une synthèse des diverses solutions ou expertises concernant les grands travaux, une synthèse des réponses aux appels d'offre lancés, et donne son avis au maire, à qui appartient légalement la décision, sur les permis de construire déposés.



DAUMAS Denis

Commission Communication : animée par Denis Daumas, elle est composée de Dominique Gosset, Patricia Finaldi et Jean Pierre Gelé. Elle a à sa charge de faire circuler l'information, dans les deux sens, entre les citoyens de la commune et le conseil municipal par le moyen de circulaires, mails, bulletin, du site et des permanences assurées par la mairie. Il y a aussi Panneau Pocket, le nouvel outil d'information, présenté page 4. Nous vous invitons également à consulter le site de la commune : www.ouzous.fr,



FINALDI Patricia



GELE Jean Pierre

Commission animation : animée par Gilles Rimaud, elle est composée de Sandrine Bordes-Gay, Annick Grechez, Louis Armary et souhaite s'élargir à des volontaires non élus pour mettre sur pied les initiatives conviviales indispensables pour rassembler le village et faire vivre les espaces qui ont été créés à cet effet.



GRECHEZ Annick

En ce qui concerne les instances intercommunales :

- Communauté de Communes : notre délégué est Dominique Gosset, suppléante Maryline Luro.



LURO Maryline

- Syndicat Départemental électricité (SDE) : Louis Armary suppléante Sandrine Bordes-Gay



RIMAUD Gilles

- Syndicat pastoral de l'extrême de Salles : Claude Bordes, Jean-Pierre Gelé



VIGNES Francis

SIVU du Pibeste-Aoulet : Francis Vignes et Annick Grechez et, en suppléants, Gilles Rimaud et Sandrine Bordes-Gay

La permanence ouverte à la mairie le mercredi de 14h à 17h est faite pour permettre à chacun de s'informer et d'échanger, aussi bien sur des questions personnelles que sur des sujets concernant la commune et les structures plus larges auxquelles nous participons. N'hésitez pas à vous en servir. Nous sommes persuadés que les idées et projets pour la commune ne manquent pas dans notre village, les partager ne peut que nous enrichir.

Les Travaux réalisés

L'essentiel des travaux réalisés au cours de l'année 2023 a été consacré à résoudre des problèmes de voirie dans les rues du village.

Le mauvais écoulement des eaux pluviales avec des canalisations trop souvent bouchées et des inondations récurrentes a nécessité de gros travaux sur la route de Salles puisqu'il a fallu refaire les buses traversant la route au niveau du carrefour du chemin du Bagnestou et les réceptacles d'entrée et de sortie, ce qui a perturbé la circulation pendant quelques jours. Depuis, quelques gros orages ont permis de tester avec succès le nouvel ouvrage.

Gros problème également pour la nouvelle maison du bas de la ruelle Mir et la ruelle elle-même, victimes à plusieurs reprises de débordements liés à l'engorgement du réseau pluvial. Le réseau a été refait et le bas de la ruelle goudronné. Tout fonctionne normalement depuis.



Travaux également à l'entrée du chemin du Balandrau suite à la construction de nouvelles maisons.

Le chemin a été élargi afin de faciliter la sortie des propriétés, un puisard a été mis en place afin de collecter les eaux pluviales qui s'accumulent à cet endroit.

Si les ressources financières de la commune le permettent, nous envisageons de réaliser des revêtements en enrobé dans les rues où tous les réseaux sont refaits et où aucune tranchée nouvelle n'est envisagée, comme par exemple le chemin du Buala.

La traversée d'eau pluviale qui s'était effondrée dans le virage du haut du chemin du Buala vient également d'être refaite grâce à une équipe de la communauté de communes.



La fibre optique

La municipalité n'a pas été et n'est toujours pas actrice dans la mise en place de cette fibre et son raccordement chez les particuliers qui le souhaitent, mais elle a parfois regretté de ne pas être tenue au courant des perturbations inévitables que cette mise en place a causées. Nous rappelons ici que chacun est libre de s'y raccorder ou pas et que pour s'y connecter il faut s'adresser à son opérateur.

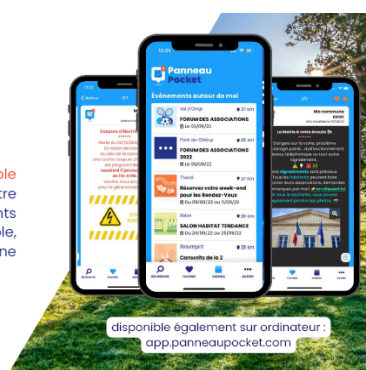
Suite des réalisations

Nouveaux équipements de la salle des fêtes

Le stock de chaises qui avait été récupéré aux débuts de la salle des fêtes a bien rendu service, mais beaucoup accusaient une vétusté bien visible et inquiétante. Nous avons profité d'une bonne promotion pour nous équiper en chaises neuves et robustes. Les derniers utilisateurs de la salle des fêtes les ont étreignées et appréciées. Comme elles sont pliables elles se rangent sur un chariot de transport, ce qui fait gagner de la place et simplifie les opérations de rangement. Pour les Ouzoussiens, Ouzoussiennes qui demandent qu'on leur prête des chaises pour des événements à domicile, nous continuerons à rendre ce service et nous avons gardé à cet effet les meilleures chaises du vieux stock.



PanneauPocket est une application mobile **simple et efficace** permettant à tous les citoyens d'être **informés et alertés** en temps réel des événements de leur Commune, Intercommunalité, École, Gendarmerie etc... Tout leur écosystème dans une seule et unique application : **PanneauPocket**.



Vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres un flyer vous expliquant le principe du panneau pocket.

Il s'agit d'une application que vous pouvez charger sur votre téléphone, permettant à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réels des événements de leurs commune.

C'est une application gratuite, sans publicité et sans création de compte.

Il suffit de télécharger gratuitement l'application **panneau pocket** sur App-store ou Google Play.

Seule la commune paie un abonnement modique pour pouvoir diffuser ses informations. La résiliation peut se faire à tout moment.



Ceci est un panneau d'affichage public

...que nous mettons à dispositions des habitants pour communiquer, partager des manifestations culturelles, animations locales utiles à tous.

Il a pour but de diffuser des informations qui visent à tisser du lien dans notre village.

Nous comptons sur vous pour le faire vivre de façon responsable et collective.

Pour répondre à la demande, nous avons aussi installé un second panneau d'affichage municipal.

Les Travaux Prévus

Voirie

Il reste encore quelques points noirs concernant le réseau pluvial. Ils sont au programme de travaux pour 2024 :

Une partie des buses d'écoulement de la rue des écoliers n'a pas été remplacée, est en très mauvais état et provoque des affaissements de la chaussée dans le virage du bas. Elles seront remplacées. Prévoir donc quelques perturbations momentanées dans la circulation de la rue.



Les grilles de traversée de rue au carrefour de la départementale et du chemin des Arribaux ne sont pas en fonte et se déforment régulièrement suite aux passages de poids lourds. Cette traversée, très longue, n'est peut être plus indispensable. L'étude de cette question et sa résolution sont à l'ordre du jour.

Enfouissement des lignes électriques

Il reste encore un tronçon dans le bas du village où l'enfouissement n'a pas été réalisé. Une demande d'inscription au programme départemental d'enfouissement a été faite et nous espérons qu'elle sera acceptée car nous y gagnons sur le plan esthétique mais aussi pour la sécurité du réseau. Le coût de l'opération est important et une bonne part reste à la charge de la commune.



Les Travaux Prévus—suite

Mairie et Appartement du premier étage

Le projet qui vous a été présenté dans le précédent bulletin a fait l'objet de quelques modifications de détail. Les plans qui suivent sont maintenant définitifs et l'opération est lancée, avec les appels d'offre qui détermineront le choix des entreprises qui réaliseront les travaux.

L'évaluation des travaux concernant l'aménagement d'un sanitaire PMR et la reprise de l'entrée de la Mairie ainsi que l'amélioration thermique s'élève à 19 629.50 € HT.

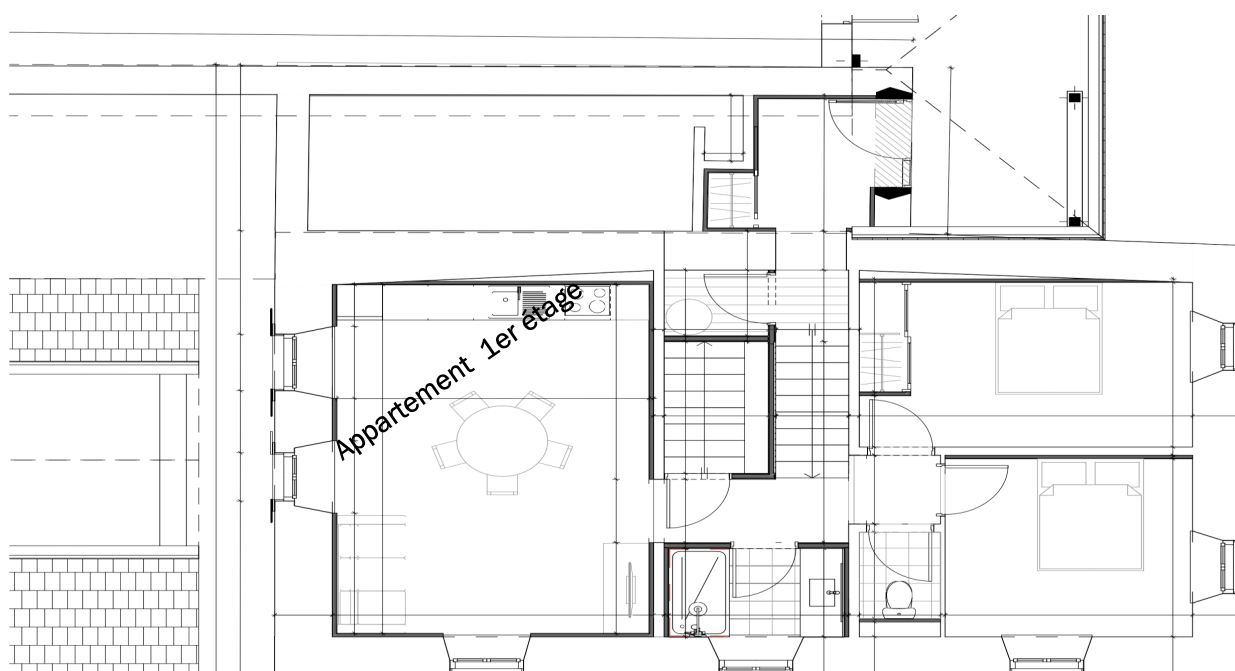
La rénovation du logement du premier étage et le traitement thermique du comble s'élèvent à 102 600 HT.

La commune a obtenu une subvention du département de 22 500 € (FAR 2023) et une subvention de l'Etat de 30 000 € (DETR 2023).

Une subvention de 10 000 € a été attribuée par la CCPVG.

Deux dossiers ont été déposés auprès de la Région, l'un pour la mise en accessibilité (5 000 € demandés) et l'autre pour la réhabilitation énergétique (18 000 € demandés).

Dépenses		Recettes	
	19 630 €	DETR	30 000 €
	102 600 €	FAR	22 500 €
		CCPVG	10 000 €
		Région PMR	5 000 €
		Région R.E.	18 000 €
TOTAL	122 230 €		85 500 €
Reste à charge de la commune			36 730 €



COMITE DES FETES D'OUZOUS



RÉTROSPECTIVE 2023

Chères Ouzousiennes, Chers Ouzousiens,

C'est avec joie et fierté que nous dressons le bilan de l'année 2023,

Le bal et le repas ont été un franc succès cette année, nous sommes très heureux d'avoir pu vous accueillir autour de grandes tablées et de vous avoir vu danser toute la soirée.

Quant au bar éphémère, nous avons décidé d'arrêter le projet actuel en raison du manque de participation.

Merci encore à tous ceux qui ont participé et qui ont montré leur intérêt.



2024

Cependant, nous restons toujours plus déterminés que jamais à maintenir l'esprit festif de notre village !

Nous maintenons toujours le bal et le repas pour 2024 et nous travaillons sur de nouvelles idées.

Dans l'ensemble, nous restons donc très satisfaits de nos événements et nous comptons continuer dans cette lancée pour faire vivre le village !

Restez à l'affût pour plus de détails sur nos projets à venir !



Alors prêt pour ce soir ?? 🎉🎊

Le Budget 2022 et le Résultat 2022

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Article	Libelle	BP 2022	CA 2022
011	Charges de gestion générale	139 798,00	50 445,53
60	Achats et variation des stocks	11 424,00	13 941,58
61	Services extérieurs	116 774,00	27 249,46
62	Autres services extérieurs	9 800,00	7 952,49
63	Impôts, taxes, versements assimilés	1 800,00	1 302,00
012	Charges de personnel	28 280,00	12 348,66
62	Personnel extérieur	20 000,00	6 384,00
63	Impôts, taxes, versements assimilés	80,00	40,94
64	Charges de personnel	8 200,00	5 923,72
014	Atténuation de produits	6 400,00	5 193,00
70	Reversement redevance pollution	4 600,00	3 965,00
73	Fonds péréquation com. et intercom.	1 800,00	1 228,00
	Chapitres non globalisés	46 282,00	40 160,30
65	Autres charges de gestion courante	38 500,00	32 378,63
66	Charges financières	7 782,00	7 781,67
042	Transfert entre sections	12 269,00	12 268,10
022	Dépenses imprévues	15 000,00	0,00
	TOTAL GENERAL	248 029,00	120 415,59

FONCTIONNEMENT RECETTES

118Article	Libelle	BP 2022	CA 2022
	Chapitres non globalisés	129 517,00	154 979,40
002	Résultat de fonctionnement reporté	118 511,70	118 511,70
70	Produits services domaine	24 812,00	26 658,02
73	Impôts et taxes	64 425,00	82 248,23
74	Dotations et participations	37 530,00	43 350,59
75	Autres produits de gestion courante	360,00	360,00
76	Produits financiers	0,00	2,91
77	Produits exceptionnels	200,00	172,51
042	Transfert entre sections	2 190,00	2 187,14
	TOTAL GENERAL	248 028,70	273 491,10

Le Budget 2022 et le Résultat 2022

Investissement Dépenses

Article	Libelle	BP 2022	CA 2022
000	Non individualisées	110 226,00	63 525,06
204	Subventions d'équipement versées	18 000,00	8 997,06
21	Immobilisations corporelles	92 226,00	54 528,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
00	Financières	18 595,00	12 833,46
16	Emprunts et dettes assimilées	12 854,00	12 833,46
020	Dépenses imprévues	5 741,00	0,00
040	Opération d'ordre Transfert entre sections	- 6 810,00	2 187.14
	TOTAL GENERAL	122 011,00	78 545.66

Investissement Recettes

Article	Libelle	BP 2022	CA 2022
001	Solde d'exécution reporté	38 088.02	38 088.02
000	Non individualisées	22 256,00	23 000,00
13	Subventions d'investissement	22 256,00	23 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
00	Financières	49 397,00	34 017,99
10	Apports, dotations et réserves	29 397,00	34 017.99
138	Subventions investissement	20 000,00	0.00
040	Opération ordre transfert entre sections	12 269,00	12 268,10
	TOTAL GENERAL	122 010,02	107 374.11

Fonctionnement	Budget 2022	Réalisations
Dépenses	248 029,00	120 415.59
Recettes	129 517,00	154 979.40
Excédent 2021	118 511,70	118 511,70
Total		153 075.51

Les résultats de l'année 2022 laissent apparaître un excédent sur les charges de fonctionnement de près de 34 500 € et un déficit d'investissement de 9 259 € largement couvert par le solde d'exécution reporté de l'année 2021.

Investissement	Budget 2022	Réalisations
Dépenses	122 011.00	78 545,66
Recettes	83 922.00	69 286.09
Excédent 2021	38 088,02	38 088.02
Total		28 828.45

Avec les reports des années passées, le budget communal est en excédent total de 181 903,96 €

Total Général		+ 181 903.96
----------------------	--	---------------------

Le Budget 2023

Dépenses Fonctionnement

002 - Résultat de fonctionnement reporté	
022 - Dépenses imprévues	5 300
023 - Virement à la section d'investissement	60 477
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	18 977
61 - SERVICES EXTERIEURS	76 152
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	34 850
63 - IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES	1 550
64 - CHARGES DE PERSONNEL	8 500
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	35 750
66 - CHARGES FINANCIERES	7 400
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PRO	16 968
70 - VENTES PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH	4 000
73 - REVERSEMENT SUR RECETTES	14 919
TOTAUX	284 843

Recettes Fonctionnement

002 - Résultat de fonctionnement reporté	153 075
64 - CHARGES DE PERSONNEL	
70 - VENTES PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH	26 300
73 - REVERSEMENT SUR RECETTES	56 300
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	46 425
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	360
76 - PRODUITS FINANCIERS	3
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 380
79 - TRANSFERTS DE CHARGES	
TOTAUX	284 843

Dépenses Investissement

0 - Patrimoniales (041)	8 243
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 243
00 - Financières	15 431
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 200
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 231
000 - Non individualisées	268 660
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	268 660
TOTAUX	292 334

Recettes Investissement

0 - Patrimoniales (041)	8 243
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 243
00 - Financières	26 981
001 - Solde d'exécution sect° d'investissement	28 828
021 - Virement de la section de fonctionnement	60 477
10 - APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	10 013
28 - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	16 968
000 - Non individualisées	167 805
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	84 277
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	29 000
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	54 528
TOTAUX	292 334

Mobilités & commerces de proximité

Et si on se passait de voiture pour faire ses courses ? Voici quelques pistes :

Le chemin du Balandrau

A propos de piste, il y a pour se rendre à Argelès le très beau chemin du Balandrau pour les adeptes de la marche à pied ou à vélo éventuellement assisté par un petit moteur électrique. C'est recommandé pour la santé et économe en gaz à effet de serre. Petit inconvénient : on est léger pour la descente de l'aller et la charge est limitée car au retour, ça monte !

Bar à vin ambulant & Vente à emporter

LADYVINS se pose à Ouzous, au parking supérieur de la salle des fêtes tous les vendredis soirs quand le temps le permet !

N'hésitez pas à venir vous installer et goûter les jolies cuvées proposées .



Epicerie ambulante



Tous les vendredis à partir de 18h Maud gare son fourgon épicerie sur le parking de la mairie et propose un grand choix de produits de qualité. Son projet semble maintenant pouvoir se pérenniser avec une clientèle largement fidélisée.

Le Bus Intercommunal

Nous avons enfin le bus navette du mardi matin pour faire son marché. Il passe à 9h à l'arrêt de bus et le rendez-vous pour le retour est à 11h sur la place de la mairie d'Argelès. Les chauffeurs sont très serviables, que ce soit pour aider les passagers à la montée ou la descente ou pour s'arrêter à la demande sur leur trajet. Ne pas se fier au macaron « transport d'enfants » qui indique que le bus sert au transport scolaire de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal, les passagers de tous âges sont acceptés dans cette navette. Les 2€ qui sont demandés pour l'aller et le retour sont déjà en deçà du coût du déplacement en voiture, des détours à la recherche d'une place de parking ... sans parler du bilan carbone.



ACTUALITÉS 2024

UNE AIDE À L'ACQUISITION DE SON 1^{ER} LOGEMENT

Pour répondre aux besoins de la population en matière de logement à l'année et favoriser l'installation des ménages sur le territoire et ses 46 communes, la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves soutient la primo-accession à la résidence principale (bien immobilier ancien ou construction neuve) en attribuant une subvention aux ménages sous conditions de ressources (avec une clause anti-spéculative d'une durée de 10 ans). Cette aide forfaitaire de 4000 € est majorée de 1000 € pour les ménages ayant un ou plusieurs enfants mineurs au jour de la demande. Elle est cumulable aux aides octroyées par la CCPVG et l'ANAH ou le Département des Hautes-Pyrénées dans le cadre de l'OPAH pour les travaux d'amélioration de l'habitat ancien.

La demande d'aide doit être formulée auprès de la communauté de communes avant la signature de l'acte authentique ou le démarrage de la construction.



AIDE À L'INSTALLATION D'ENTREPRISES

Dans le cadre de sa compétence en matière d'aide à l'investissement immobilier pour les entreprises, la CCPVG octroie des aides financières aux porteurs de projets qui ont des investissements du type acquisition, rénovation/extension de bâtiment et construction immobilière.

Le taux d'aide est compris entre 0 et 20% du montant des dépenses éligibles (entre 40 000 € et 200 000 €). Le montant total de l'aide ne pourra dépasser 20 000 €. La demande d'aide doit être réalisée avant tout démarrage des travaux.

A cette aide immobilière s'ajoute une subvention pour soutenir les projets de transmission-reprise d'entreprises sur le territoire en complément des aides de la Région Occitanie.

L'objet de cette aide s'inscrit dans une dynamique de maintien de l'activité économique en Pyrénées Vallées des Gaves. Le montant de l'aide forfaitaire est de 5000€.



Pour connaître les conditions d'éligibilité pour toutes les aides de la CCPVG, contactez le 05 62 97 55 18 ou envoyer un mail à l'adresse courriel@ccpvg.fr



MISE EN PLACE DE SOLUTIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES POUR LE TRAITEMENT DES BIODÉCHETS

L'article L. 541-21-1 du code de l'environnement prévoit que tous les producteurs et détenteurs de biodéchets doivent les trier à la source en vue de leur valorisation. Cette obligation s'applique également aux services publics de gestion des déchets à partir du 1 janvier 2024.

En effet dès janvier 2024 la gestion des biodéchets, ou déchets organiques, est l'affaire de tous, les ordures ménagères n'ayant plus vocation à recevoir ces déchets qui coûtent cher à l'ensemble de la collectivité alors qu'il est facile de les traiter localement. Chacun doit désormais trouver des solutions !

La communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves vend depuis plusieurs années des composteurs individuels (au tarif préférentiel de 10 €) pour ceux qui ont un jardin à disposition et elle a également installé des aires de compostage collectif sur les communes de Cauterets et Argelès-Gazost pour les personnes vivant en appartement.

Pour les professionnels sur ces deux communes, la CCPVG a cherché la meilleure solution ayant un impact écologique le plus faible possible. La collecte en vélo triporteur à assistance électrique « Resto' compost » fait désormais partie du paysage !

Commandez votre composteur sur ccpvg.fr

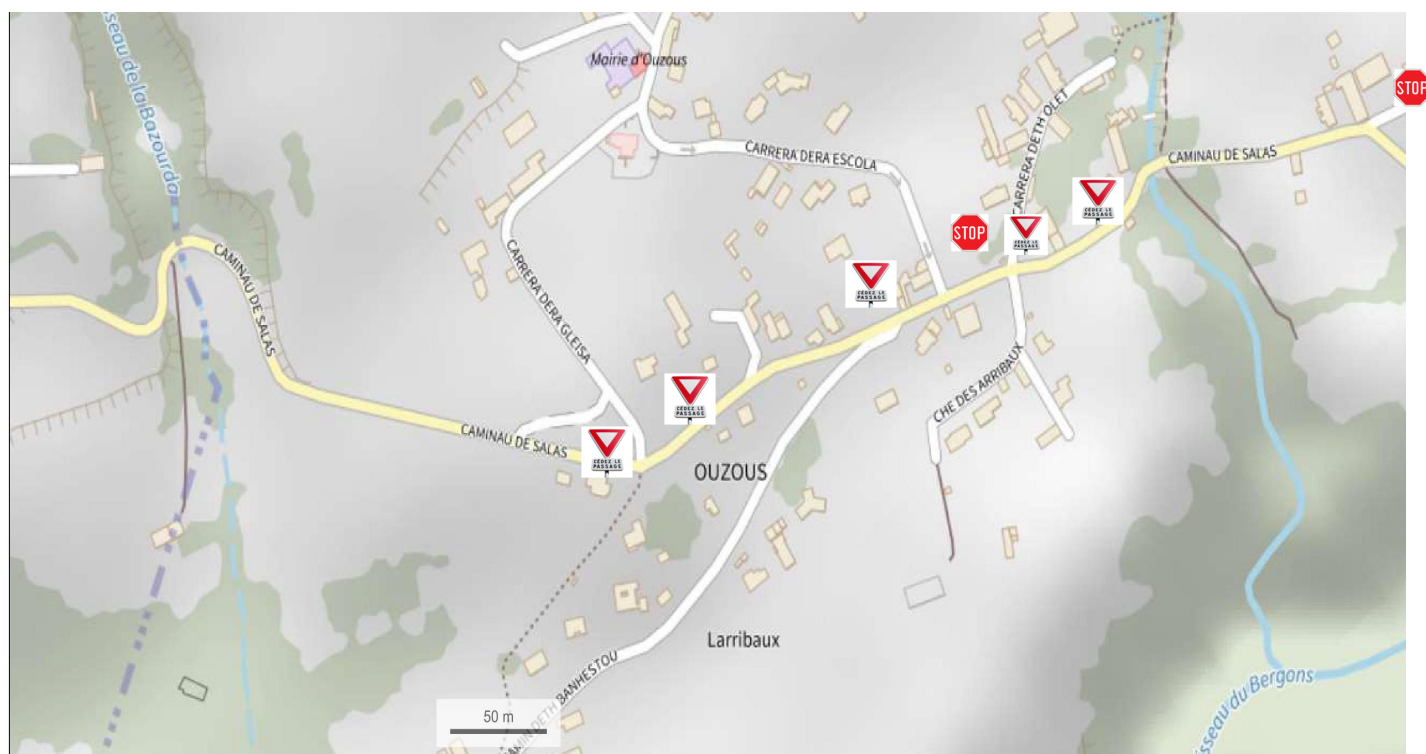
SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Enfin, Ouzous est équipé de panneaux de signalisation dont l'objectif est de faire lever le pied des automobilistes qui traversent le village. Il semblerait que l'on observe globalement un ralentissement des véhicules.

Qu'en pensez-vous ? n'hésitez pas à nous donner vos avis et idées !

Les travaux ont coûté 2 390 € HT et nous avons perçu une subvention issue du produit des amendes de polices de 1 434 €.



L'Urbanisme

Autorisations d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Selon l'importance des travaux, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Vous pouvez déposer votre demande de manière dématérialisée sur le site : clicmap.fr



Le Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et de l'Environnement
des Hautes-Pyrénées

Vous accompagner dans vos projets d'aménagement.

Nous contacter

Nous sommes à votre disposition via [notre formulaire de contact](#). Vous pouvez déposer en pièces jointes les visuels permettant de comprendre votre problématique
14, Bd Claude Debussy - Tarbes - 05 62 56 71 45

facebook : [caue65](#)

Horaires d'ouverture

Le CAUE est ouvert du lundi au vendredi : 9h00-12h30/14h00-17h30 (16h00 le vendredi)
2ème étage avec ascenseur. Accessible aux personnes à mobilité réduite.

Venir au CAUE des Hautes-Pyrénées

Indiquer "collège Victor Hugo" sur votre GPS ou [consultez et imprimer le plan d'accès](#)

Nos permanences en vallée des Gaves

Lieu de rencontre : Communauté de Communes de la vallée des Gaves 1, rue St Orens 65400 Argelès-Gazost.

Sur rendez-vous : 05 62 97 55 18



Règlement du Service Eau Potable

Le nouveau règlement, qui définit les obligations de la collectivité et de l'abonné du service de l'eau potable, est disponible à la mairie pour consultation.

En ce qui concerne le service de l'eau, les exigences n'ont pas changé afin de garantir une qualité optimale de l'eau desservie.

Au niveau du branchement, le compteur est fourni par la collectivité, et le réseau privé commence à partir du joint situé après le compteur.

Le propriétaire est chargé de la garde et de la surveillance de la partie du branchement situé en domaine privé.

Le compteur qui permet de mesurer la consommation d'eau est la propriété de la collectivité, mais même si l'utilisateur n'en est pas propriétaire, il en a la garde.

Les frais de changements de compteurs sont à la charge de l'initiateur de la modification.

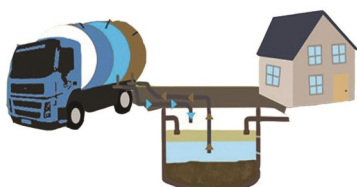
L'entretien du compteur est à la charge du propriétaire.

Concernant le réseau privé et la facturation, aucun changement significatif n'est à relever.

Assainissement Non Collectif : Nouveau service Entretien



Pour un fonctionnement optimal et pérenne, votre système d'assainissement non collectif nécessite un entretien régulier. Le SPANC des Vallées des Gaves a mis en place un service entretien pour vous accompagner.



SPANC - PLVG

Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves
4, rue Michelet - 65100 LOURDES
Tél : 05 62 42 64 98 Fax : 05 62 42 63 59
contact@plvg.fr www.valleesdesgaves.com

Le SPANC du PLVG a mis en place un service d'entretien pour la vidange de votre fosse septique.

Vous pouvez retirer en mairie le bon de commande ou le télécharger sur le site du PLVG :

<http://www.valleesdesgaves.com/actus/Service-entretien-des-dispositifs-d-assainissement-non-collectif/145/0>

<http://www.valleesdesgaves.com/gp/Guide-de-l-usager/63>

Coordonnées du S.P.A.N.C:

PLVG

Service S.P.A.N.C.

4, rue Michelet
65 100 LOURDES

Tél. : 05.62.42.64.98
spanc@plvg.fr

: 05.62.42.63.59

Salle Polyvalente



Elle est à la disposition gratuite du Comité des Fêtes, des écoles et des associations.

Les villageois par le biais d'une convention de mise à disposition peuvent louer la salle polyvalente pour leurs activités festives :

Tarif : Du 21 Mars au 22 septembre : 80 €

Du 23 septembre au 20 mars : 100€

Une caution de 100 € et une attestation d'assurance sont également demandées.

Les tables et chaises historiques peuvent être prêtées, il est demandé d'en prendre soin et de les restituer rapidement .

Pour tous renseignements s'adresser à la mairie.

Déneigement

La commune a conclu un accord avec une entreprise privée afin d'assurer le déneigement.

En cas de chute de neige importante, nous conseillons aux citoyens de stationner leur véhicule sur le parking du Pibeste car la départementale est déneigée par le Conseil Départemental tôt le matin.

Des sacs de sel sont à disposition devant la porte arrière de la salle des fêtes.



Interdiction Préfectorale du Brûlage de végétaux

Nous vous rappelons que le brûlage des végétaux **est strictement interdit** et ce durant toute l'année.

Quelles solutions ? : le compostage, le dépôt en déchetterie, le broyage

Nous remercions les citoyens qui ont modifiés leur pratique courante et ce pour le bien de tous.

En effet, chacun se doit de participer à notre bien être au niveau santé.

Contrairement à ce que pensent certains, la pollution est présente sur nos massifs et le brûlage de végétaux participe activement à celle-ci.

Il suffit de regarder la vallée lorsque certains feux sont en cours pour s'apercevoir que la fumée stagne très longtemps.

Les plus fragiles d'entre nous, qui connaissent des problèmes respiratoires, sont très affectés par ces brûlages.

Pour ceux qui ne respectent pas cette réglementation, une amende de 750 € pourra leur être dressée.

Pensez à eux et à nos enfants.

Seuls les agriculteurs sont autorisés à effectuer des écobuages sous réserve qu'ils en aient effectué la demande et obtenu l'autorisation.

Ils doivent également prévenir les pompiers et la mairie dès lors qu'ils envisagent d'effectuer ces brûlages.

Tri Sélectif

DÉCHÈTERIE D'ARGELÈS-GAZOST

HORAIRES D'OUVERTURE

(à compter du 27 juillet 2020)

Accès sur présentation d'un **justificatif de domicile**
ou d'un **extrait de Kbis** (pour les professionnels)

LUNDI	8h30 – 12h	13h30 – 17h45
MARDI	8h30 – 12h	13h30 – 17h45
MERCREDI	8h30 – 12h	13h30 – 17h45
JEUDI	8h30 – 12h	13h30 – 17h45
VENDREDI	8h30 – 12h	13h30 – 17h45
SAMEDI	8h30 – 12h	13h30 – 17h45



DÉCHETS NON ACCEPTÉS

TRI SÉLECTIF - ORDURES MÉNAGÈRES - CADAVRES D'ANIMAUX OU DÉCHETS ANATOMIQUES D'ABATTOIRS - DÉCHETS CONTAMINÉS AUTRES QUE DASRI - ÉPAVES DE VÉHICULES - PNEUS - DÉCHETS POUVANT CONTENIR DE L'AMIANTE - BOUTEILLES DE GAZ, EXTINCTEURS, CARTOUCHES DE CHASSE ET DÉCHETS EXPLOSIFS - SOUCHES D'ARBRES DE TOUTES DIMENSIONS ET BRANCHAGE DONT LE DIAMÈTRE DÉPASSE 15CM - MATIÈRES NON REFOIDIES DONT LA TEMPÉRATURE PEUT PROVOQUER UN INCENDIE.



Containers collectifs (ou individuels)

Il est rappelé que seuls les déchets ménagers doivent y être déposés, les autres objets type pot de peinture, chaises, tables, ficelles de foin, appareils électriques, bidons d'huile, barbecue, les gros cartons sont à amener à la déchèterie.

Les déchets recyclables peuvent être déposés en vrac dans les bacs jaunes ou dans des sacs jaunes mais jamais dans des sacs noirs.

Merci pour votre collaboration et pour notre planète.

Une réflexion est engagée par la Communauté de Communes pour mettre en place des points d'apports volontaires ceci afin d'atténuer la hausse de la taxe d'ordures ménagères.

Reste à rechercher des emplacements adaptés.

Etat Civil

Nous accueillons dans le village de nombreux nouveaux nés et nous leur souhaitons la bienvenue :

Nathan SAJOUS

Rose STRELEZSKI

Valentin MOLLARET

Sacha LURO

Jade MIEGEBIELLE



Elles nous ont quittés et , comme toujours, disparaît avec elles une partie de la mémoire du village :

Maria NOGUEZ

Marcelle JUSTIS

Renseignements Pratiques

- Sous Préfecture Argelès-Gazost Tel : 05.62.97.71.71
- Mairie Argelès-Gazost (pour vos demandes de Passeport et Carte d'Identité) Tel :05.62.97.22.66
- Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves :
1, Rue Saint Orens 65400 ARGELES-GAZOST Tel : 05.62.97.55.18
- CCPVG (Déchets Ménagers) : 05.62.92.27.49
- CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et Environnement)
14, Bd Claude DEBUSSY 65000 TARBES
Tel : 05.62.56.71.45 Email : caue-65@caue-mp.fr
- Service d'Aide à la Personne :
ADMR Tel :09.62.34.19.01
Pyrène Plus Tel : 05.62.97.29.84
Défi Emploi Tel : 05.62.42.27.56